COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 3 FEVRIER 2015 à 18 Heures 30

<u>Présents</u>: CHAIX Chantal, MORINEAUD Isabelle, EULOGE Angélique, GAUTHIER M-Estelle, TRABUC Christian, BAILLE Martial, BEAU Alain, BESSON René, BONNEAU Sébastien, RONIN Patrick et CRESPY Lionel.

<u>Absents excusés</u>: LOMBARD Gilbert qui a donné pouvoir à TRABUC Christian, DROUET Emilie qui a donné pouvoir à CHAIX Chantal, POUYMAYON Agnès et MARTINEZ Alain.

Secrétaire de séance : MORINEAUD Isabelle.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2014 Approuvé à l'unanimité.

<u>Aménagement de village – Modification demande subvention DETR 2015</u>

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors du précédent conseil municipal une délibération a été prise pour solliciter des subventions (C. Général et DETR) pour le projet d'aménagement du centre village et la sécurisation de sa traversée.

Un accusé de réception de notre dossier de demande de subvention DETR 2015 a été reçu de la Préfecture qui le considère complet mais ne retient que les travaux d'aménagement de surfaces pour un montant plafond de $50\ 000.00\ \in$ (alors que notre plan de financement initial portait également sur les aménagements de sécurité et le mobilier urbain pour un montant total de $180\ 000.00\ \in$).

Notre interprétation des critères d'éligibilités à la DERT n'est pas la même que celle des services préfectoraux. Un courrier a été transmis à Mme la Préfète pour éclaircir ce problème. Nous sommes en attente de sa réponse.

Mme le Maire sollicite un accord de principe du conseil municipal pour modifier notre demande de subvention et approuver le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	738 000.00 € ht
Recettes	
- Conseil Régional (PAS)	169 740.00 €
- DETR 2015 – Travaux de sécurité	100 000.00 €
- DETR 2016 – Travaux aménagt surfaces	50 000.00 €
- Conseil Général – Amendes de police	10 000.00 €
- FODAC	10 000.00 €
- Emprunt(s)	350 000.00 €
- Autofinancement	48 260.00 €

Accord à l'unanimité.

Angélique EULOGE ne prend part ni au débat ni au vote.

Modification de la convention de déneigement EARL ALDEMON/COMMUNE

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 21 janvier 2014 concernant la convention signée avec le GAEC ALDEMON pour les prestations d'aide au déneigement sur les voies communales.

Elle propose de modifier la convention pour acter les changements suivants :

- le GAEC ALDEMON s'est transformé en EARL ALDEMON,
- Afin d'être en conformité avec la réglementation, la commune a procédé à l'acquisition de la lame de raclage. Cette lame est mise à disposition de l'EARL ALDEMON et sera montée sur leur tracteur.

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention. Accord à l'unanimité.

Questions diverses

- Isabelle Morineaud rappelle la construction en cours du site internet de la mairie. Une trame été transmise par mail à tous les conseillers, elle souhaite avoir l'avis de tous pour continuer.

Malgré quelques remarques, le projet est satisfaisant et les informations nécessaires à alimenter le site seront transmises dans les semaines à venir.

- Christian Trabuc rappelle le projet de modification de la verrière de la salle polyvalente par la pose d'une toiture pour assainir cet espace. Le cabinet d'architecture Wallon a été missionné pour réaliser les plans et la demande de permis de construire. 2 plans différents sont soumis à l'avis des conseillers (toiture une pente 10 % - toiture deux pentes 20 %). A l'unanimité, les conseillers opte pour le projet de toiture à deux pentes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 13 février 2015 à 18h00.

La séance est levée à 19.30 h.